

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 5 juillet 2022 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 29 juin 2022

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 20
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 26

Dans le cadre des dispositions de la Loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 :

- le quorum est ramené au tiers de l'effectif (soit 11 présents)
- il est possible pour un conseiller municipal de porter 2 pouvoirs

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Eliane DANH SANG, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Marie-José FERREIRA, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI, pouvoir à Vincent CORNILLE, Françoise NIVASSE, pouvoir à Michel SPEMENT, Julien PICHELIN, pouvoir à Virginie DOUAT, Bernard HERBETTE, pouvoir à Claude LEGOUY, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Francis LEFEVRE.

Est désigné secrétaire de séance : Gérard BELLEMERE

DEL 2022-07-03
BUDGET GENERAL 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Claude LEGOUY

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif de l'exercice,

Considérant la nécessité de réajuster les crédits du Budget primitif 2022,

FONCTIONNEMENT :

1) Finances :

Recettes et dépenses :

La notification du produit fiscal et de la dotation globale de fonctionnement 2022 génèrent les recettes supplémentaires suivantes :

- + 215.157 € pour la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- + 277.222 € pour les allocations compensatrices liées à la taxe foncière

Boîte de réception en préfecture
060-216001750-20220705-DEL2022-07-03-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

- + 7.246 € pour la Dotation Globale de Fonctionnement.

Soit au total : + 499.625 €.

En dépenses, 20.000 € sont ajoutés dans le cadre des indemnités éventuelles qui pourraient être versées aux titulaires de marché suite à la hausse du prix des matières premières.

Le virement à la section d'investissement est abondé de 332.295 € passant de 2.078.910 € au budget primitif à 2.411.205 €.

2) Service population :

Dépenses :

200 € pour des frais de pressing et 230 € pour l'acquisition d'une pince à pièce d'identité sont ajoutés.

3) Cabinet du Maire :

Dépenses :

Plusieurs prestations seront mises en place lors de la commémoration de l'accident de Beaune (40ème anniversaire) : 1.000 € sont prévus à cet effet.

4) Direction des ressources humaines :

Recettes :

L'agent mis à la disposition de la société Canal Seine Nord Europe est maintenant en détachement. La recette relative à la refacturation auprès de la société est diminuée de 30.000€.

5) Service Patrimoine :

Dépenses et recettes :

Un montant complémentaire doit être versé dans le cadre de la restitution de véhicules qui étaient en location (51.000 €) mais des pénalités pour retard de livraison de nouveaux véhicules seront également titrées (35.100 €).

6) Direction de l'Education :

Dépenses :

Les révisions prévues en 2022 pour les marchés liés à l'alimentaire devraient générer une augmentation de prix de l'ordre d'au moins 20%. En prévision, la ligne budgétaire afférente est abondée de 100.000 €.

7) Direction Sports-Animation-Jeunesse :

Dépenses :

Lors de sa séance du 17 mai 2022, le Conseil municipal a attribué une subvention à Stella AKAKPO. Pour 2022, son montant s'élève à 1.725 €. Les crédits nécessaires sont transférés du chapitre 65 au chapitre 67.

INVESTISSEMENT :

1) Opérations d'investissement :

Recettes et dépenses :

Opération 100 « Bâtiment » : Une subvention d'un montant de 60.000 €, attribuée dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), a été notifiée à la collectivité depuis le vote du budget.

Opération 106 « Informatique » : 2.000 € sont ajoutés en dépenses et recettes pour l'acquisition d'une borne « Information Relais » à la Maison des Ressources qui fera par ailleurs l'objet d'un remboursement par le Centre régional Information Jeunesse des Hauts-de-France.

Opération 108 « Matériels et véhicules » : La ligne budgétaire est abondée à hauteur de 30.000 € pour l'achat d'un camion d'occasion.

Opération 111 « Economie d'énergie » : 35.000 € sont ajoutés pour notifier les tranches conditionnelles du marché relatif au remplacement des chaudières.

2) Finances :

Recettes :

Comme vu précédemment, le virement de la section fonctionnement est abondé de 332.295 €. Le montant de l'emprunt d'équilibre est diminué de 327.295 €, passant de 1.900.000 € au budget primitif à 1.572.705 €.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver les ajustements suivants :

FONCTIONNEMENT

Recettes

Chapitre	Libellé	Mouvement
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	- 30 000,00
73	Impôts et taxes	215 157,00
74	Dotations, subventions et participations	284 468,00
77	Produits exceptionnels	35 100,00
Total		504 725,00

Dépenses

011	Charges à caractère général	152 430,00
65	Autres charges de gestion courante	- 1 725,00
67	Charges exceptionnelles	21 725,00
023	Virement à la section d'investissement	332 295,00
Total		504 725,00

INVESTISSEMENT

Recettes

Opération 100	Bâtiments	60 000,00
Opération 106	Informatique	2 000,00
021	Virement de la section d'investissement	332 295,00
16	Emprunts et dettes assimilés	- 327 295,00
Total		67 000,00

Dépenses

Opération 106	Informatique	2 000,00
Opération 108	Matériels et véhicules	30 000,00
Opération 111	Economie d'énergie	35 000,00
Total		67 000,00

- Confirmer le montant de la subvention 2022 attribuée au Volley Ball Club de Crépy-en-Valois d'un montant de 813 € (déjà inscrits au budget).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

3 abstentions :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Francis LEFEVRE, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

A Crépy-en-Valois, le 5 juillet 2022.

Publié sur le site internet
de la commune

le : **08 JUIL 2022**

Gérard BELLEMERE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20220705-DEL2022-07-03-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022